



Société anonyme au capital de 9 631 284 €
Siège social : 07300 MAUVES
336 420 187 RCS AUBENAS

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le mardi 19 juin à 16 heures, les actionnaires de la Société MECELEC se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration, au siège social à MAUVES (07300).

Monsieur Michel Pierre DELOCHE, Président du Conseil d'Administration a présenté les résultats de la société au cours de l'exercice écoulé ainsi que les perspectives pour l'exercice 2012.

Les actionnaires de la société MECELEC ont ensuite adopté l'ensemble des résolutions suivantes soumises à leur vote sur proposition du Conseil d'administration (*le détail des résultats du scrutin sont accessibles sur le site www.mecelec.fr*), savoir :

- Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que de la proposition d'affectation du résultat et quitus aux membres du Conseil d'administration : adoptée à l'unanimité.

- Autorisation au Conseil d'administration d'opérer en bourse sur les actions de la société : adoptée à l'unanimité.

- Approbation des conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce : adoptée à la majorité après abstention de la personne intéressée.

- Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société en période d'offre publique : adoptée à l'unanimité.

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires : adoptée à l'unanimité.

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre par offre au public des actions ordinaires ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription : adoptée à l'unanimité.

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre par placement privé des actions ordinaires ou toute valeur mobilière donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription : adoptée à l'unanimité.

- Autorisation consentie au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale dans la limite de 10 % du capital de la société : adoptée à l'unanimité.
- Délégation donnée au Conseil d'administration en vue de l'ajustement éventuel d'une émission de titres : adoptée à l'unanimité.
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en rémunération d'apports en nature : adoptée à l'unanimité.
- Délégation de compétence au Conseil d'administration d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes : adoptée à l'unanimité.
- Autorisation au Conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions : adoptée à l'unanimité.
- Autorisation au Conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions de la société : adoptée à l'unanimité.
- Autorisation au Conseil d'administration de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre de la société : adoptée à l'unanimité.
- Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions : adoptée à l'unanimité.
- Suppression, suite à une erreur matérielle, de la référence à l'article 38 mentionné sous l'article 7 des statuts de la société : adoptée à l'unanimité.
